



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N°15\_04\_2025

**Objet : Admission en non valeur des créances irrécouvrables**

Séance du mardi 08 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le huit avril, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	<b>mercredi 02 avril 2025</b>	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 18	Nombre de votants : 23
Nombre de pouvoirs : 5		
Secrétaire de séance	<b>M. Thierry BOIDE</b>	
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétences : 64	

**Présents :**

Pascal PROTANO, Evelyne ROUX, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Hélène REYS, Marc MELOTTI, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Pierre COLIN, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Jean Louis DESSALLES, Hervé COUSTILLAS, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

**Absents :**

Thierry CAPIERRE, Pierre JAUBERTIE, Daniel LE MAO, Jérôme PEYRAT, Gérard TEILLAC, Philippe ROUSSEAU, Michel DOBBELS, Bernard TRIFFE, Michel DONNETTE, Johann DESPORT

**Pouvoirs :**

Alain MARTY donne pouvoir à Pascal PROTANO  
François ROUSSEL donne pouvoir à Francis COLBAC  
Gé KUSTERS donne pouvoir à Marjorie MOLLETON  
Vincent RIVAUD donne pouvoir à Jean Marcel BEAU  
Brigitte CABIROL donne pouvoir à Thierry BOIDE

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Payeur départemental a proposé une liste de créances éteintes détenues par le SMD3 sur plusieurs débiteurs pour motif de surendettement et décision d'effacement de dette.

Le Payeur départemental propose également l'admission en non-valeur de créances détenues par le SMD3 sur plusieurs débiteurs pour motif de combinaisons infructueuses d'actes et/ou de RAR inférieur au seuil de poursuite.

Ces créances éteintes et ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumises à la décision du comité syndical.



Le Président propose d'inscrire les crédits au budget 2025.

Les recettes à admettre en créances éteintes représentent la somme de 302,02 euros, dont le détail est présenté ci-dessous :

Nature juridique	Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2022	R-19-17	24,42 €	Surendettement et décision effacement de dette
Société	2022	R-16-19	39,60 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2023	T-585	116,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2024	T-1368	122,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
<b>TOTAL</b>			<b>302,02 €</b>	

Les recettes à admettre en non-valeur représentent la somme de 5 186,31 euros, dont le détail est présenté ci-dessous :

Nature juridique	Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Société	2021	R-202109-17	2,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	R-9-140	6,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	R-15-28	6,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2021	R-9-322	6,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	R-1-121	6,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	R-2-42	6,30 €	Combinaison infructueuse d'actes
Association	2021	R-24-29	6,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	R-24-284	6,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2021	R-4-135	6,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	R-6-238	6,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	R-202107-23	6,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	R-202110-28	6,84 €	Combinaison infructueuse



				d'actes
Société	2022	R-3-32	7,44 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2022	R-16-180	0,04 €	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	T-705900000744	8,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	T-705900000693	8,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	R-5-24	8,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	R-19-133	8,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2021	R-21-396	8,94 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2022	R-2-41	9,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	R-11-245	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-51342	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	R-11-35	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-51552	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	R-4-23	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	R-4-81	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	R-6-9	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	R-6-36	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-50577	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	R-8-140	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-50836	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-51208	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-51318	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-51304	10,00 €	Combinaison infructueuse d'actes



Particulier	2020	R-16-37	10,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2020	R-18-28	10,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2020	R-18-115	10,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2018	T-705900000271	10,40 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	T-705900000397	10,40 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	R-15-177	10,50 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	R-15-140	12,60 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	T-50093	12,60 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	T-51710	12,60 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	T-51654	12,60 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	T-51869	12,60 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	R-1-75	12,60 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2021	T-50652	0,60 €	RAR inférieur seuil poursuite	
Société	2021	T-1170	12,99 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2021	R-2-139	13,14 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Artisan Commerçant Agriculteur	2021	R-4-228	13,68 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	T-705900000722	14,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	R-17-26	14,40 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2021	R-21-211	15,70 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	R-12-74	16,80 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2021	T-50184	16,80 €	Combinaison d'actes	infructueuse



Particulier	2021	R-5-19	17,22 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2021	R-5-330	17,22 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	T-51767	17,51 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2021	R-23-1471	18,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	T-50419	18,96 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	R-14-55	19,20 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	T-705900000333	19,50 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2019	R-13-325	20,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2019	R-13-162	20,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2020	R-8-291	20,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2020	R-8-178	20,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Inconnue	2020	T-51651	20,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2020	T-51344	20,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2020	R-16-200	20,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Particulier	2020	R-11-117	20,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2018	T-705900000076	20,80 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	T-705900000296	20,80 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2020	T-705900000453	20,80 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2021	T-2261	20,99 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Société	2019	R-7-127	21,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse
Personne disparue					
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	T-51665	21,00 €	Combinaison d'actes	infructueuse



Société	2022	T-1176	0,03 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2020	R-202010-50	21,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	T-705900000516	23,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2022	R-30-28	0,62 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2021	T-987	24,25 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2018	T-15694	25,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	R-3-89	25,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	T-51991	25,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2020	R-10-119	25,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	T-51696	25,37 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	R-2-115	27,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
Personne disparue				
Société	2020	T-705900000408	28,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2021	R-5-266	0,06 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2018	T-73348580035	30,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-51122	30,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	R-14-127	30,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2020	T-51403	30,89 €	Combinaison infructueuse d'actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2019	T-705900000308	31,20 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2023	R-13-787	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2022	R-9-409	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	T-51910	33,18 €	Combinaison infructueuse d'actes
Personne disparue				



Société	2019	T-51595	36,79 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2018	T-15517	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	R-1-107	37,80 €	Combinaison infructueuse d'actes
Personne disparue				
Société	2020	R-15-124	39,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	R-17-129	39,90 €	Combinaison infructueuse d'actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	T-705900000623	41,60 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2022	R-9-567	1,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2022	R-16-455	0,30 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-202002-22	48,90 €	Poursuite sans effet
Combinaison infructueuse d'actes				
Société	2018	R-9-84	56,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	T-2256	60,49 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2021	T-1247	60,49 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	T-51158	62,72 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2022	R-19-574	0,05 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2022	R-19-667	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Artisan Commerçant Agriculteur	2022	T-2795	0,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	R-15-15	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2023	R-6-963	0,29 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2018	T-15472	101,40 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2019	T-51449	108,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2022	T-2804	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	T-50263	129,07 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2018	T-705600000143	158,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2020	R-202007-33	0,10 €	Combinaison infructueuse



				d'actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2022	R-30-54	0,38 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	T-2024160435	214,96 €	Combinaison infructueuse d'actes
Société	2022	T-1425	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2020	T-2294950135	778,85 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2019	T-2024160535	387,26 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2018	T-705900000334	1 404,00 €	Combinaison infructueuse d'actes
<b>TOTAL</b>			<b>5 186,31 €</b>	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** l'admission en créances éteintes, les créances suscitées pour un montant total de 302,02 euros.

**APPROUVE** l'admission en non-valeur, les créances suscitées pour un montant total de 5 186,31 euros.

**AUTORISE** l'inscription au budget 2025 des crédits correspondants à l'article 6542 pour 302,02 euros pour les créances éteintes et à l'article 6541 pour 5 186,31 euros pour les admissions en non-valeur.

**AUTORISE** le Président à passer les écritures de régularisation comptable,

Pour : 44 Voix	Contre : 0 Voix	Abstention : 0 Voix
----------------	-----------------	---------------------

Pour extrait conforme, Coulounieix-Chamiers le : 14 AVR. 2025

Secrétaire de séance

Thierry BOIDE

Président du SMD3

Pascal PROTANO

